

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : CF41540, N°131602) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

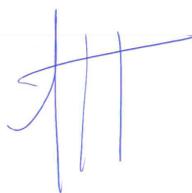
L'Echo

Edition : L'Echo 23

Date de parution : 04/06/2018

Fait le 30 Mai 2018

Le Directeur général délégué de Centre France Publicité



Nicolas JOUBAUD

Centre France Publicité est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité.

Centre France Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.



Communauté d'Agglomération Grand Guéret

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLU DE SAINT SULPICE LE GUERETOIS

Par arrêté en date du 24 mai 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint Sulpice le Guérétois.

Monsieur Michel DUPEUX a été désigné en tant que commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Limoges.

Cette enquête publique sera ouverte sur la commune de Saint Sulpice le Guérétois pendant une durée de 33 jours pleins et consécutifs, du jeudi 21 juin 2018 au lundi 23 juillet 2018 inclus.

L'ensemble du dossier de Plan Local d'Urbanisme, comprenant notamment une évaluation environnementale, sera consultable aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie, 1 rue de la liberté à Saint Sulpice le Guérétois, désignée comme siège de l'enquête publique : du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ou via le site de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : <http://www.agglo-grandgueret.fr/plu-saint-sulpice-le-gueretois>.

Pendant cette période, le public pourra éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, datés et signés du commissaire enquêteur et spécialement ouvert à cet effet à la mairie. Ces observations pourront également être adressées par courrier au Commissaire Enquêteur, Monsieur Michel DUPEUX, mairie de Saint Sulpice le Guérétois, 1 rue de la liberté ou sur la boîte mail dédiée à cette enquête publique : enquete.publique@agglo-grandgueret.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au cours des permanences qu'il tiendra à la mairie de Saint Sulpice le Guérétois aux dates suivantes :

- Jeudi 21 juin 2018, de 9h00 à 12h00, - Mercredi 27 juin 2018, de 15h00 à 18h00, - Samedi 07 juillet 2018, de 9h00 à 12h00, - Mardi 17 juillet 2018, de 15h00 à 18h00, - Lundi 23 juillet 2018, de 15h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint Sulpice le Guérétois où toute personne pourra en prendre connaissance, ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.